

1571, mai, 11. — Actes reçus, M<sup>es</sup> François Imbert et Jean Quétin, notaires du Roi, en son Châtelet de Paris, contenant vente de pension par nobles Claude Marcel, bourgeois de Paris, prévôt des marchands, M<sup>e</sup> Pierre Polin, notaire et secrétaire du Roi et autres, lors échevins de la ville de Paris, à religieuse personne F. Jacques Maistret, docteur en théologie de la Faculté de Paris, religieux et prieur du couvent des Carmes de Lyon, pour lui et ses successeurs religieux dudit couvent, savoir de la somme de 25 livres, annuelle et perpétuelle, pour les prix et somme de 300 livres, baillées par ledit Maistret et reçues par noble messire François de Vigny, receveur de ladite ville, laquelle somme ledit Maistret entend et veut être destinée à perpétuité pour la pension et entretienement aux études et promotion des grades au couvent des Carmes de ladite ville de Paris, d'un religieux profès dudit couvent des Carmes de Lyon, et au défaut, d'autre couvent de la province de Narbonne, tel qu'il sera nommé par ledit Maistret, sa vie durant et après son décès, par les prieurs et religieux dudit couvent de Lyon (2).

C. BROUCHOUD.

(A suivre.)

---

(2) Nomination de F. Étienne Molin, frère religieux profès dudit couvent des Carmes de Lyon, faite par le R. P. Lazare Berthelot, docteur en théologie, prieur dudit couvent et par les autres religieux, prêtres d'icelui couvent. Acte du 30 avril 1613, reçu M<sup>e</sup> Barrier, notaire royal, p. 541 (V. Biblioth., Carmel. v<sup>o</sup> Stephanus Molin).